

Syndicat National de la Police Grand-Ducale Luxembourg a.s.b.l.



- affilié au Syndicat Professionnel de la Force Publique
- affilié à la C.G.F.P.
- affilié à l'EuroCOP
- R.C.S. Luxembourg F988

Aux organes de presse

Adresse retour :
Secrétariat du SNPGL
L-2957 Luxembourg

Luxembourg, le 20 juillet 2020

Communiqué de presse

Objet : Visites de deux entités de la Police dans le cadre de l'accord relatif au temps de travail et de repos dans la Police

Dans le cadre de l'accord relatif au temps de travail et de repos dans la Police grand-ducale (ci-après « l'accord ») signé l'année dernière, des membres de la commission de contrôle prévue à l'article 9 de l'accord, ont effectué des visites sur place au sein de deux services spécifiques en présence du Ministre délégué à la Sécurité intérieure (ci-après « le Ministre »), le Groupe Gare du C3R Luxembourg et le Service de Police judiciaire en l'occurrence, choisis par le Ministre.

Lors de ces visites, les membres présents de la commission de contrôle se sont vus confirmer de façon non équivoque que ni la loi, ni l'accord ne sont respectés.

Ceci est un fait.

Le SNPGL déplore que Monsieur le Ministre présent sur place n'a pas entendu investiguer les discordances entre les tableaux reprenant l'historique du temps de travail de ces services communiqués en novembre dernier aux membres de la commission de contrôle par le Ministère de la sécurité intérieure et n'a entendu s'enquérir que sur les potentielles sources d'erreurs dans le processus d'établissement de ce genre de tableau / de ce genre d'historique.

Aucune source d'erreur n'ayant trait aux faux tableaux communiqués pour la période de juillet à octobre 2019 n'a été révélée dans ce contexte.

En conséquence, le SNPGL n'a pas d'autre choix que de procéder avec le dépôt de plainte pour faux et usage de faux déjà annoncé.

Le SNPGL a par ailleurs été très sidéré par le fait que les responsables des services visités en ce jour admettaient devoir violer l'accord au motif d'un grave manque de ressources humaines.

Siège social : 19, rue Auguste Lumière
L-1950 Luxembourg

Tél : 4997-2177 Fax : 4997-2179
Internet : www.snpgl.lu E-mail : snpgl@snpgl.lu
CCPL: IBAN LU63 1111 1910 4754 0000

Des violations de l'accord commises par des membres de la Police grand-ducale d'une part et un comportement d'aucuns, d'essayer de dissimuler ces violations de l'accord et de la loi sont inconcevables dans le chef de l'administration chargée de veiller au respect des lois.

Le Conseil d'administration